

---

# **ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Berger portugais**

Taille: Moyenne.

Couleur de la robe: Noir, jaune, brun, gris, fauve, louvet.

Marques de couleur: Variétés de clair à noir marquées de feu avec ou sans poils blancs mélangés.

Texture et longueur du poil: Poil simple, très long, d'épaisseur moyenne.

Corps: Long; poitrine bien descendue; arcades costales ovales; poitrail proéminent.

Forme et attache des oreilles: Attachées haut; de forme triangulaire.

Forme et port de la queue: Attachée haut; effilée à partir de la racine.

Caractéristique unique: Marques feu sur les pieds.

Pieds: Ronds; coussinets épais et résistants.

---